



N° d' enregistrement 1 656 538 408

N° d' acte 10

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d' HAVERNAS

1 RUE DE LA BASSEE

80670 HAVERNAS

Séance du : 23/06/202

President Madani Butin Jean-Luc

Présents : Madani Butin Jean-Luc, Leguay Lionel, Choquart Joelle, Domet Eric, Bellegueille Volclair Janine, Liné Gautier (arrivé 18 H 44), Leclercq Guillaume, Petit Guillaume

Absents excusés

Secrétaire : Petit Guillaume

1 - Délibération SISCO (fermeture)

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Suite à la fermeture de l'école et la dissolution du RPI Halloy les Pernois / Havernas, il n'y a plus d'utilité à maintenir le SISCO composé de ces deux communes.

Un accord a été établi avec la mairie de Halloy les Pernois en acceptant le suivi des dépenses et recettes de toutes les sommes qui précéderaient la fermeture de cette entité.

La mairie de Halloy les Pernois encaissera ou paiera l'intégralité de ces sommes.

Ces sommes seront ensuite divisées par deux et chacune des mairies s'en acquittera.

Sur ce principe le conseil municipal a voté unanimement la procédure, une délibération est prise en ce sens.

2 - Délibération dissolution du budget lotissement « hauts des verts prés »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le budget des verts prés doit être dissous, pour les raisons suivantes :

Ce budget est inactif (aucune recette depuis plusieurs années)

Il faut simplifier la comptabilité communale (bientôt un budget assainissement viendra en plus de ce qui existe déjà).

Pour chaque budget les éditeurs de logiciels comptables nous facturent.

Pour la clôture de ce budget la trésorerie nous impose de régulariser le compte.

Le conseil municipal a voté unanimement la procédure de fermeture de compte, une délibération est prise en ce sens.

3 - Information au conseil concernant 16 462 euros de dettes contractées en 2018 et 2019 sur le budget haut des verts prés.

Monsieur le maire expose qu'une dette a été contractée par l'ancien conseil municipal suite à une erreur d'encaissement de TVA non reversée à l'état.

En ce sens, l'ancien conseil municipal avait pris une délibération afin de régulariser cette situation le 15 avril 2016, en s'engageant à verser la somme de 32 924 euros répartis sur quatre exercices budgétaires.

8231 € devaient donc être reversés pour l'année 2016, 2017, 2018 et 2019.

Cependant, force est de constater qu'en 2018 et 2019 aucune somme n'a été versée, la trésorerie nous impose donc aujourd'hui le paiement.

Cette somme de 16 462 € s'additionne à toutes les dettes du précédent conseil payées jusqu'à présent par l'actuel.

Cette mauvaise surprise impacte de facto le budget communal, car cet imprévu n'était pas budgété. Nous sommes donc contraints de geler, les dépenses non essentielles sur le budget de fonctionnement afin de retrouver l'équilibre financier.

4- Décision modificative du budget principal de la commune afin de payer la dette (non prévue).

Le choix du conseil municipal a été de mettre massivement de l'argent sur le compte d'investissement.

Il est interdit légalement de retirer de l'argent de la section investissement pour financer la section de fonctionnement. Par conséquent, une décision modificative est proposée au conseil municipal.

Afin de payer la dette de 16 462 € les dépenses non contraintes sont suspendues.

5 - Participation financière de la commune pour les centres aérés de cet été

Le maire expose au conseil municipal une proposition émanant du bureau.

Compte tenu des éléments suivants :

Depuis Septembre 2021 aucun centre aéré à Havernas n'a été proposé aux familles pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire.

Les tarifs des centres aérés sont majorés pour les communes hors communauté de commune ou hors secteur.

Dans le climat économique actuel, une aide aux familles serait la bienvenue.

Il est injuste d'imposer une carte scolaire (Villers Bocage) et de pénaliser dans le même temps financièrement les familles ayant fait le choix d'intégrer le RPC,

Pour une question d'attractivité et de maintien de nos services existants (accueil communal matin et soir, accueil mercredi journée, transport scolaire, etc) il est inconvenant d'en pénaliser les utilisateurs.

Monsieur le maire rappelle : Le devoir d'acquittement de la dette de 16462 € contraint le conseil à ne peut pas ouvrir à tous les enfants du village (peu importe l'âge, le lieu de scolarisation ou le lieu de centre aéré) cette aide financière.

Monsieur le maire expose aussi que quel que soit la décision du conseil municipal elle ne pourra être que provisoire le temps de trouver d'autres solutions plus pérennes.

Après de longs débats le conseil municipal vote à l'unanimité une aide à destination des enfants inscrits sur la carte scolaire du RPC Villers bocage (maternelle et élémentaire) utilisateurs du centre aéré de Villers-Bocage cet été.

Cette aide financière compensera la majoration tarifaire externe.

Chaque famille ayant un enfant scolarisé au RPC et souhaitant l'inscrire au centre aéré de Villers bocage bénéficiera donc du tarif interne, la différence sera payée par la commune d'Havernas sur présentation des factures.

6 - Période de stagiairisation et inscription au concours d'ouvrier d'entretien.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Jacques Gaillet, ouvrier d'entretien de la commune a fait un an en tant que stagiaire au sein de la commune.

Cette situation arrivant à son terme il conviendrait de soi renouveler sa stagiairisation d'un an soit le titulariser.

Monsieur le maire expose que Jacques M. GAILLET n'a pas le concours de la fonction publique. Afin de ne pas le pénaliser (avancement de grades) il conviendrait de renouveler sa période de stagiairisation et de l'inscrire dès le mois de septembre au concours.

Compte tenu de l'implication et de la qualité du travail de M. GAILLET pour la commune, Monsieur le maire conseille cette option qui serait la meilleure pour l'agent et la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une deuxième période de stagiairisation pour Monsieur Jacques Gaillet.

7 - Vote pour une étude économique et sociale.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il serait bon de réfléchir sur le principe d'une étude nous permettant de répondre à certaines questions récurrentes dont personne n'a la réponse.

Afin de permettre au conseil municipal de pouvoir prendre ses décisions avec un avis éclairé Monsieur le maire souhaiterait une étude nous permettant d'alimenter les débats avec des chiffres et des statistiques sur diverses thématiques : sociale, économique, démographique, etc.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité le principe de cette étude. Un groupe de travail sera constitué pour en écrire le cahier des charges.

8 - Organisation de la fermeture de la mairie pour l'été.

Fermeture de la mairie du 1^{er} au 31 août.

9 - Actualités du moment et réponses aux diverses demandes

Madame Eugénie Godefroy interpelle le conseil municipal sur une demande de prêt du stade de foot afin d'organiser un feu de ST JEAN.

Le conseil municipal vote à sept voix contre et une pour.

Nous vous informons de la démission de Nathalie Carnoy du conseil municipal.

Pour extrait

Le Maire Madani Butin Jean-Luc

